

## CONDITIONS DE VENTE

La vente se fera expressément au comptant et sera conduite en euros.

Les acquéreurs paieront, en sus des enchères, par lot les frais et taxes suivants :  
20,93 % TTC.

Pour les lots vendus par autorité de justice, les frais et taxes sont de 14,352 % TTC.

En cas de paiement par carte bancaire depuis un compte étranger, il sera facturé en sus 1,20 %

L'adjudicataire, mandant ou mandataire, sera le plus offrant et dernier enchérisseur, et aura pour obligation de remettre ses nom et adresse, pièce d'identité ainsi que coordonnées bancaires.

Aucune réclamation ne sera recevable dès l'adjudication prononcée, les expositions successives ayant permis aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés.

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité des S.V.V. J.J. MATHIAS, BARON-RIBEYRE & Associés, Commissaires-Priseurs Judiciaires, et des experts, compte tenu des rectifications au moment de la présentation de l'objet et portées au procès-verbal de la vente.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

En cas de paiement par chèque, le retrait des objets sera différé jusqu'à l'encaissement du chèque. Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'après l'accord préalable des S.V.V. J.J. MATHIAS, BARON-RIBEYRE & Associés, Commissaires-Priseurs Judiciaires. Pour cela il est conseillé aux acheteurs de nous transmettre, avant la vente, une lettre accreditive de leur banque pour le montant prévisionnel de leurs achats.

Une fois l'adjudication prononcée, les objets adjugés sont placés sous l'entière responsabilité des acquéreurs, le magasinage, la manutention et le transport de l'objet n'engagent pas la responsabilité des S.V.V. J.J. MATHIAS, BARON-RIBEYRE & Associés, Commissaires-Priseurs Judiciaires.

Les dimensions inscrites au catalogue sont données à titre indicatif.

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par les S.V.V. J.J. MATHIAS, BARON-RIBEYRE & Associés, Commissaires-Priseurs Judiciaires, et assure la responsabilité pleine et entière en agissant pour le compte d'un tiers.

Les personnes désireuses d'enchérir doivent se faire enregistrer avant la vente auprès des S.V.V. J.J. MATHIAS, BARON RIBEYRE & Associés, Commissaires-Priseurs Judiciaires, en fournissant une copie de leur passeport ou de leur carte nationale d'identité, une lettre accreditive de leur banque ou un R.I.B.

### TRANSPORT ET MANUTENTION

Sur demande de l'adjudicataire ou de son représentant les objets de faible encombrement pourront être transportés dans les locaux des S.V.V. J.J. MATHIAS, BARON-RIBEYRE & Associés, Commissaires-Priseurs Judiciaires, le transport étant effectué sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Les frais de magasinage et de manutention de l'Hôtel Drouot sont à la charge de l'acquéreur dès le lendemain de la vente.

Les lots descendus au magasinage de l'Hôtel Drouot pourront être retirés au 6 bis rue Rossini à Paris (Tél. : 01 48 00 20 56), aux horaires ci-après : 8 h-10 h / 12 h-13 h / 15 h-17 h 30 du lundi au vendredi et 8 h-12 h le samedi.

### ORDRES D'ACHAT

Les S.V.V. J.J. MATHIAS, BARON RIBEYRE & Associés, Commissaires-Priseurs Judiciaires, et les experts se chargent d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui leur sont confiés et ne peuvent être tenus pour responsables en cas de non exécution.

**Il convient d'en faire la demande par écrit accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou d'une lettre accreditive de votre banque et d'une copie de votre passeport ou de votre carte nationale d'identité.**

### RÉSULTATS DES VENTES

Dans la Gazette de l'Hôtel Drouot, chaque vendredi.

Abonnement, renseignements : 10, rue du Faubourg Montmartre, 75009 Paris - Tél. : 01 47 70 93 00

### AVIS

Les lots numéros 1 à 4, 5, 7 à 18, 21 à 29, 32, 34, 38 à 40, 61 à 63, 70 à 88, 123 à 128, 131, 132, 135, 148, 131 à 176, 180 à 173, 186 à 201, 214 à 219, 223 à 226, 233, 234, 239, 243, 276 à 301 figureront sur le procès-verbal de la SVV J.J. MATHIAS.

Les lots numéros 4 bis, 6, 19, 20, 31, 33, 36, 37, 41 à 60, 64 à 69, 89, 92 à 100, 104 à 115, 117 à 120, 129, 130, 133, 134, 136 à 147, 149, 150, 177 à 179, 184, 185, 203, 204, 221, 222, 227 à 232, 235 à 238, 240, 244 à 275 figureront sur le procès-verbal de la SVV BARON RIBEYRE & ASSOCIES.

Les lots numéros 30, 35, 90, 91, 101, 102, 103, 116, 121, 151 à 160, 202, 241 et 242, figureront sur le procès-verbal de M<sup>e</sup> MATHIAS, Commissaire-priseur Judiciaire.

Les lots précédés d'un astérisque \* sont vendus par autorité de justice.

Photos :  
SEBERT

Maquette : Adrien BLANCHET  
Dominique de PAILLERETS et Pauline RIBEYRE



TELLIEZ COMMUNICATION

10, rue du Four-Saint-Jacques - 60200 COMPIÈGNE - 03 44 20 21 50